

La planification funéraire est régie par une loi spécifique, la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture (L.R.Q., c. A-23.001), qui prévoit les mises en fiducie des sommes déboursées, ainsi que la nature prudente des placements sous-jacents. Voilà une réelle sécurité, qui mène à des valeurs garanties pour ceux qui s'en prévalent.

Qui plus est, on a constaté par sondage qu'une très forte majorité de personnes interrogées en reconnaissent le bien-fondé et voient positivement la possibilité de se prévaloir de tels services. En effet,

## MAIS VOICI CE QUI A CHANGÉ

près des trois-quarts des personnes interrogées dans un sondage de l'industrie en 2001 indiquaient être sensibilisées au besoin de faire une planification funéraire.

D'ailleurs, certaines des sociétés financières les plus importantes au monde, telles que CNA aux États-Unis et Allianz en Europe, offrent des produits de planification funéraire à leurs clients depuis des années.

De plus, les institutions financières qui traitent de planification successorale, dont certaines des plus importantes institutions financières au Québec, recommandent d'emblée à leurs clients d'inclure la planification funéraire dans leur processus plus large de planification personnelle.

Les mentalités ont changé. Les gens préfèrent aujourd'hui s'occuper de leurs affaires et de celles de leurs proches avec aplomb, en toute connaissance de cause et avec un horizon de planification suffisant pour prendre des décisions éclairées.

- ➔ **Planification funéraire**  
*garanties légales spécifiques*
- ➔ **Planification funéraire**  
*approuvé par un pourcentage élevé de la population*
- ➔ **Planification funéraire**  
*recommandé par les institutions financières*

Contactez-moi  
pour toute  
question et/ou  
pour obtenir une  
cotation sans  
engagement pour  
vous ▶

*Yves Lavigne*

**Planificateur financier, A.V.A.**  
**Conseiller en sécurité financière**  
**conseiller en assurance et rentes collectives**

Services Financiers Yves Lavigne inc.  
Tel. : 514.385.3369



CERTAINES CHOSES NE  
CHANGERONT JAMAIS

PLANIFICATION FUNÉRAIRE

 **SERENIA**  
COURTIERS FUNÉRAIRES

On ne planifie jamais trop. Planification financière, fiscale, successorale : voilà des éléments essentiels d'une vie professionnelle et familiale équilibrée.

Qui dit planification dit prévoyance et synthèse. Planifier, c'est penser à tout.



Il est également important de ne pas oublier la planification funéraire. Saviez-vous que les funérailles peuvent comporter jusqu'à 160 étapes de décisions, de choix, de formulaires, etc. ? Planifier, c'est s'organiser et faire des choix judicieux, à tête reposée.

## LE BESOIN DE PLANIFIER

Un autre oubli majeur : Bien peu de personnes pensent, ou savent, qu'au moment du décès d'un proche, tous les comptes bancaires quels qu'ils soient, les avoirs, les biens meubles et immeubles, etc. sont **légalement gelés** jusqu'au règlement de la succession.

Or, ce règlement peut survenir plusieurs semaines, voire plusieurs mois après le décès. Résultat ? Non seulement les dernières volontés pourraient-elles ne pas être respectées, mais en plus la famille devra avancer tous les déboursés : loyers, cartes de crédit, location de véhicule, obsèques, etc. La solution simple et efficace : la planification funéraire.

**Planification financière**  
*Maximisation des rendements*



**Planification fiscale**  
*Maximisation de la richesse après impôts*



**Planification successorale**  
*Maximisation de la valeur de la succession*



**Planification funéraire**  
*Maximisation de l'autonomie et de la tranquillité d'esprit*

## LE BESOIN DE SÉCURITÉ

Nous avons tous besoin de sécurité. C'est ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, et c'est ce que propose une bonne planification : planification des besoins de rendements financiers, planification de la sécurité financière, planification de différentes phases de la vie (vie active, retraite, etc.)

La planification funéraire vient compléter l'ensemble des besoins en matière de sécurité. Pourquoi ? Parce que l'on peut déterminer d'avance les dépenses consenties, les modalités, les lieux. Parce qu'il s'agit d'une preuve supplémentaire d'autonomie et de prévoyance.

La planification funéraire offre une **valeur garantie par la loi\***. Il s'agit là d'une réelle sécurité. Au-delà de l'assurance, la planification funéraire offre l'autonomie et la prévoyance.

- ➔ **Planification funéraire**  
*contrôle des coûts, des risques*
- ➔ **Planification funéraire**  
*autonomie et prévoyance*
- ➔ **Planification funéraire**  
*valeur garantie, prévue par la loi*

\* Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture (L.R.Q., c. A-23.001)

On croit que la planification funéraire est superflue, que l'on peut aisément laisser nos proches prendre soin de cela pour nous. Il s'agit pourtant là d'une démarche complexe, qui exige des décisions de la part d'un conjoint ou d'un enfant, à un moment où l'on souhaiterait avoir autre chose à faire. Le résultat : les proches essaient de 'deviner' ce qui est approprié ou encore, s'entendent difficilement sur la marche à suivre et les choix à faire.

Supposons maintenant que c'est vous qui aurez à régler tous les détails : avez-vous une idée de toutes les décisions que vous aurez à prendre,

## LE BESOIN DE PRENDRE SOIN DES NÔTRES

de façon émotive et bousculée, sous le regard du reste de la famille ?

Il n'y a aucune raison de devoir procéder ainsi. **On peut faire une planification funéraire pour d'autres, et tout particulièrement ses parents et proches.** Procéder ainsi résout les problèmes et apporte la sécurité.

- ➔ **Planification funéraire**  
*décisions réfléchies*
- ➔ **Planification funéraire**  
*respect des volontés*
- ➔ **Planification funéraire**  
*logique et simplicité*

